



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 18 janvier 2016 à 20h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M<sup>mes</sup> les conseillères : P. Lorraine St.James Lapalme  
Sylvie Lapierre

MM. les conseillers : Renald Corriveau  
Stéphane Perreault

formant quorum sous la présidence du maire suppléant, M<sup>r</sup> Paul Jones

Sont également présents : M. Stéphane De Serre, directeur  
général  
M<sup>re</sup> Chantal Bergeron, greffière

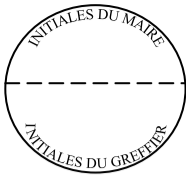
Sont absents :

M. le maire : Gilles Meloche

M<sup>me</sup> la conseillère : Josyane Desjardins

### ORDRE DU JOUR

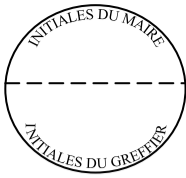
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
  - 2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 décembre 2015 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2015
3. Affaires du Conseil
  - 3.1 Demande d'appui - MRC de Beauharnois-Salaberry - Transport hors-norme sur les autoroutes 30, 530, 730 et 930
4. Règlements
  - 4.1 Adoption - Règlement n° 647 décrétant un emprunt de 60 560 \$ du fonds de roulement pour l'exercice financier 2016 - Nouvelles modalités de remboursement de la T.V.Q.
  - 4.2 Adoption - Règlement n° 906-1 modifiant le règlement sur les PPCMOI - Zones assujetties
5. Communications
  - 5.1 Contrat pour la réalisation de l'Express de Delson, année 2016
6. Direction générale
7. Environnement
8. Greffe et affaires juridiques



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 8.1 Honoraires pour services professionnels rendus par Bélanger Sauvé
- 9. Informatique
  - 9.1 Contrats d'entretien et de soutien des logiciels avec PG Solutions
- 10. Loisirs
- 11. Parc, espaces verts et aménagement public
- 12. Ressources humaines
  - 12.1 Rapport d'embauche au Conseil - Personnel classe A pour le Service des loisirs 2015-2016
  - 12.2 Rapport d'embauche au Conseil - Adjointe administrative surnuméraire
  - 12.3 Embauche des animateurs pour les événements spéciaux en 2016
  - 12.4 Rapport d'embauche au Conseil - Greffier adjoint
  - 12.5 Rapport d'embauche au Conseil - Inspecteur en bâtiment pour remplacement de congé de maternité
  - 12.6 Embauche d'un stagiaire en ressources humaines
  - 12.7 Rapport d'embauche au Conseil - Employé surnuméraire pour remplacement au Service des loisirs
- 13. Sécurité publique
- 14. Travaux publics
  - 14.1 Engagement auprès du MDDELCC à présenter un plan de gestion des débordements pour permettre le développement du territoire
  - 14.2 Désignation d'une personne responsable du programme d'entretien préventif des véhicules
  - 14.3 Paiement du décompte n° 1 à Saho Construction inc. pour des travaux d'aménagements paysagers dans une placette et autour de panneaux signalétiques et abribus
  - 14.4 Attribution de contrat pour l'amélioration de l'éclairage des terrains de pétanque au parc Arthur-Trudeau
  - 14.5 Paiement pour les travaux de démolition et construction de bordures et trottoirs en béton, année 2015
  - 14.6 Paiement pour la réparation de l'entrée privée au 132, rue Bisson suite à un bris d'aqueduc
  - 14.7 Paiement à Agritex pour les travaux de réparation du tracteur à trottoir John Deere
- 15. Trésorerie
  - 15.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés de décembre 2015
  - 15.2 Acceptation de la liste n° 1 des comptes à payer de décembre 2015



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

15.3 Acceptation de la liste n° 1 des comptes à payer de janvier 2016

### 16. Urbanisme

16.1 Demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 95-97, rue Industrielle dans le cadre d'un PIIA applicable à la zone I-405

16.2 Demande d'approbation d'un projet de rénovation et d'agrandissement d'un bâtiment industriel pour le 51, rue Beauvais dans le cadre d'un PIIA de la zone I-405

16.3 Demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 35, boulevard Georges-Gagné Sud, suite 15, dans le cadre d'un PIIA de la zone M-216

16.4 Demande d'approbation d'un projet de rénovation extérieure pour le 62, rue Melrose dans le cadre d'un PIIA applicable à toutes les zones résidentielles

16.5 Demande d'approbation d'un projet de rénovation extérieure pour le 51, rue Sainte-Thérèse dans le cadre d'un PIIA applicable à toutes les zones résidentielles

16.6 Demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 20, boulevard Georges-Gagné Sud, suite 102, dans le cadre d'un PIIA applicable au secteur boulevard Georges-Gagné / Route 132

16.7 Achat d'un classeur latéral 3 tiroirs - Bureau inspecteur en bâtiment

17. Affaires nouvelles

18. Dépôt de documents

19. Période de questions

20. Levée de la séance

### 3-16 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

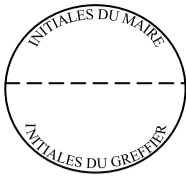
Il est proposé et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 4-16 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2015 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 14 DÉCEMBRE 2015**

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 décembre 2015 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2015 a été remise à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 décembre 2015 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5-16

### **DEMANDE D'APPUI : MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY - TRANSPORT HORS NORME SUR LES AUTOROUTES 30, 530, 730 ET 930**

CONSIDÉRANT la résolution n° 2015-10-200 de la MRC de Beauharnois-Salaberry concernant le transport hors norme sur les autoroutes 30 et 530;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer ladite résolution.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Delson appuie la résolution n° 2015-10-200 de la MRC de Beauharnois-Salaberry concernant le transport hors norme sur les autoroutes sous la juridiction de Nouvelle Autoroute 30, S.E.N.C., soit les autoroutes 30, 530, 730 et 930 :

Et QUE la Ville de Delson dénonce le non-respect par Nouvelle Autoroute 30, S.E.N.C. des obligations contractées aux termes de l'Entente de partenariat visant la conception, la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et la réhabilitation du parachèvement en mode de partenariat public-privé de l'Autoroute 30 dans la région de Montréal à l'égard du transport hors norme;

ET DE demander aux intervenants gouvernementaux d'adresser de façon urgente les préoccupations énoncées dans la présente résolution en vue d'émettre des directives claires qui permettraient à la SAAQ et au MTQ d'assumer pleinement leur rôle à titre d'autorité gouvernementale responsable de l'émission des permis spéciaux de circulation sur l'ensemble du territoire québécois;

ET DE transmettre la présente résolution à la direction générale Nouvelle Autoroute 30, S.E.N.C. ainsi qu'à la direction régionale de l'Ouest-de-la-Montérégie du ministère des Transports du Québec;

ET DE transmettre la présente résolution aux intervenants politiques concernés par ce dossier soit le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministre responsable de la région de la Montérégie, M. Pierre Moreau, au ministre des Transports du Québec, M. Robert Poëti, au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation, M. Jacques Daoust, au député de Châteauguay, M. Pierre Moreau, au député de Sanguinet, M. Alain Therrien, ainsi qu'au député de Laprairie, M. Richard Merlini;

ET DE transmettre une demande d'appui à la présente résolution aux directions générales des municipalités locales de la MRC de Roussillon;

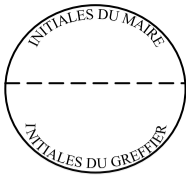
ET DE transmettre copie de la présente résolution à la direction générale du Centre local de développement de Beauharnois-Salaberry et aux directions générales des MRC de Roussillon et de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6-16

### **ADOPTION - RÈGLEMENT N° 647 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 60 560 \$ DU FONDS DE ROULEMENT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 - NOUVELLES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE LA TVQ**

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015, un avis de motion a été donné relativement au Règlement n° 647 décrétant un emprunt de 60 560 \$ du fonds de roulement pour l'exercice financier 2016 conformément à l'article 11 du chapitre 30 des lois de 2013 à la suite des nouvelles modalités de remboursement de la TVQ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture a été accordée lors de l'avis de motion et que tous les membres du Conseil ont reçus une copie du règlement et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement n° 647 intitulé : Règlement décrétant un emprunt de 60 560 \$ du fonds de roulement pour l'exercice financier 2016 conformément à l'article 11 du chapitre 30 des lois de 2013 à la suite des nouvelles modalités de remboursement de la TVQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7-16

### **ADOPTION - RÈGLEMENT N° 906-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PPCMOI - ZONES ASSUJETTIES**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2015, un avis de motion a été donné relativement au Règlement n° 906-1 modifiant le règlement sur les PPCMOI n° 906;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu adoption du projet de règlement n° 906-1 lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2015 et que ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le règlement intitulé : Règlement n° 906-1 modifiant le règlement n° 906 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de façon à remplacer l'article 2 *Territoire assujetti* et à assujettir les zones H-208 et C-209 aux critères d'évaluation d'une demande de projet particulier du Chapitre 3.

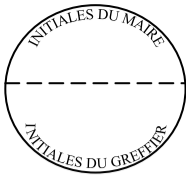
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8-16

### **CONTRAT POUR LA RÉALISATION DE L'EXPRESS DE DELSON, ANNÉE 2016**

CONSIDÉRANT que l'entreprise Imprimerie Pub Cité, située à Delson, a soumis des prix pour l'infographie et l'impression du bulletin municipal L'Express de Delson pour une quantité de 3 100 bulletins, de papier Anthem Dull 140 M Texte, ouverts 14 x 17, fermés 8,5 x 14, assemblés et pliés, mis en paquet de 50 exemplaires livrés à l'hôtel de ville et qui se détaillent comme suit pour l'année 2016 :

Nombre de pages	Qté	Infographie	Impression	Total (taxes incluses)
8 pages	0	447,25 \$	1 932,30 \$	0 \$
12 pages	0	619,71 \$	2 394,16 \$	0 \$
16 pages	2	792,17 \$	2 927,52 \$	7 439,38 \$
20 pages	2	849,66 \$	3 513,00 \$	8 725,32 \$
24 pages	1	1 022,13 \$	3 890,93 \$	4 913,06 \$
<b>TOTAL</b>				<b>21 077,76 \$</b>



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal attribue à Imprimerie Pub Cité le contrat pour la réalisation de l'Express de Delson pour l'année 2016 sur la base d'un prix unitaire pour chacune de ses publications, soit pour un prix global n'excédant pas 25 000 \$, incluant les taxes, pour 5 parutions.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-01-001 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9-16

### **HONORAIRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS PAR BÉLANGER SAUVÉ**

Il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des honoraires de 5 894,33 \$, incluant les taxes et débours, à Bélanger Sauvé, pour services professionnels rendus dans divers dossiers pour la période du 1er octobre 2015 au 30 novembre 2015.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-01-002 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-16

### **CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES LOGICIELS AVEC PG SOLUTIONS**

CONSIDÉRANT qu'à chaque année il y a lieu de renouveler les contrats d'entretien et de soutien des applications de la suite PG Solutions;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2016, le coût des services d'entretien et de soutien nécessaires au maintien des logiciels de la suite PG Solutions sont les suivants:

Accès Cité Loisirs	7 370 \$
Accès Cité Documents	1 650 \$
Accès Cité Territoire + JMAP + iPad mobilité:	23 185 \$
Demandes en lignes, permis en ligne, Portail Mon Accès Cité:	7 000 \$
Accès Cité Finances:	16 390 \$
Total avant taxes	55 595 \$

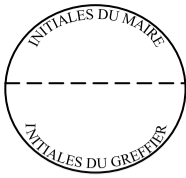
CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 573.3(6) de la *Loi sur les cités et villes*, les contrats dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et qui visent à assurer la compatibilité avec des systèmes, logiciels ou progiciels existants sont soustraits de l'application des articles 573, 573.1 et 573.3.0.2 de cette loi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal attribue les contrats d'entretien et de soutien des applications de la suite PG Solutions pour l'année 2016 à PG Solutions pour une somme de 63 920,35\$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-01-003 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

11-16

### **RAPPORT D'EMBAUCHE AU CONSEIL - PERSONNEL CLASSE A POUR LE SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher du personnel pour pourvoir aux besoins du Service des loisirs pour les activités de la saison hivernale 2016.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal ratifie l'embauche des personnes mentionnées dans la liste jointe en annexe A pour faire partie intégrante de la présente résolution et ce, aux conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur pour les employés cols bleus de classification A, selon un horaire variable, établi suivant les besoins du Service des loisirs, pour la période ayant débuté le ou vers le 4 janvier 2016, jusqu'à la clôture de la saison hivernale 2016.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-01-004 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-16

### **RAPPORT D'EMBAUCHE AU CONSEIL - ADJOINTE ADMINISTRATIVE SURNUMÉRAIRE**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher une adjointe administrative surnuméraire pour pallier au surcroît de travail et pour effectuer des remplacements lors d'absences des adjointes administratives régulières, et ce, pour une durée indéterminée, selon les besoins.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal ratifie l'embauche de M<sup>me</sup> Lyne J. Goyette à titre d'adjointe administrative surnuméraire dans le but de pallier au surcroît de travail et pour effectuer des remplacements lors d'absences des adjointes administratives régulières, pour une durée indéterminée, selon les besoins, à compter du 7 décembre 2015, au taux horaire de 20,14 \$, selon les conditions prévues à la convention collective des employé(e)s cols blancs.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-01-005 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-16

### **EMBAUCHE DES ANIMATEURS POUR LES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX EN 2016**

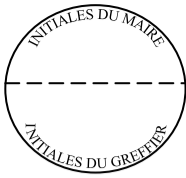
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher du personnel pour pourvoir aux besoins du Service des loisirs pour les événements spéciaux 2016.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche des personnes mentionnées dans la liste jointe en annexe A pour faire partie intégrante de la présente résolution et ce, aux conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur pour les employés cols bleus, selon un horaire variable, établi suivant les besoins du Service des loisirs, pour la période débutant le ou vers le 30 janvier 2016.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-01-006 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

14-16

### RAPPORT D'EMBAUCHE AU CONSEIL - GREFFIER ADJOINT

CONSIDÉRANT que dans le but d'assister la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe dans ses tâches et d'aider à concrétiser certains dossiers prioritaires du Conseil, il y a lieu de reconduire le contrat de travail du greffier adjoint, M<sup>e</sup> Antoine Banville.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal ratifie l'embauche de M<sup>e</sup> Antoine Banville à titre de greffier adjoint au Service des affaires juridiques et du greffe à compter du 18 janvier 2015 pour une durée déterminée d'un an, selon les conditions de travail reliées à ce poste qui sont édictées à l'intérieur de son contrat de travail ainsi que dans le Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicables au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson.

Que M. Gilles Meloche, maire, ou, en son absence, le maire suppléant, de même que M. Stéphane De Serre, directeur général, et M<sup>me</sup> Marie-Chantale Gagnon, conseillère en ressources humaines, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Delson, le contrat d'engagement à durée déterminée d'un an, à intervenir entre la Ville de Delson et M<sup>e</sup> Antoine Banville.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-01-007 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-16

### RAPPORT D'EMBAUCHE AU CONSEIL - INSPECTEUR EN BÂTIMENT POUR REMPLACEMENT DE CONGÉ DE MATERNITÉ

CONSIDÉRANT que le contrat de travail de M<sup>me</sup> Geneviève Cejka, inspectrice en bâtiment pour un remplacement d'un congé de maternité, se termine le 3 février prochain;

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer le transfert des dossiers actuellement en cours au Service de l'aménagement du territoire, il y a lieu de prolonger le contrat de travail de M<sup>me</sup> Cejka pour une durée de deux semaines.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal prolonge l'embauche de M<sup>me</sup> Geneviève Cejka à titre d'inspectrice en bâtiment pour une durée de deux semaines, soit les semaines du 15 et du 22 février 2016, aux mêmes conditions prévues à son contrat initial.

Que M. Gilles Meloche, maire, ou, en son absence, le maire suppléant, de même que M. Stéphane De Serre, directeur général et M<sup>me</sup> Marie-Chantale Gagnon, conseillère en ressources humaines, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Delson, le prolongement de contrat d'engagement à durée déterminée pour une période de deux semaines à intervenir entre la Ville de Delson et M<sup>me</sup> Geneviève Cejka.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-01-008 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-16

### EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE EN RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un stagiaire au Service des ressources humaines afin d'aider à la mise à jour de certains documents tels description de tâche, plan d'interprétation et formulaire d'évaluation de rendement.





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal embauche M. David Tran à titre de stagiaire en gestion des ressources humaines pour une durée de 10 semaines débutant le ou vers le 25 janvier 2016, selon un horaire de 28 heures/semaine pour un montant forfaitaire de 6 000 \$ réparti pour la durée du stage.

Que M. Gilles Meloche, maire, ou, en son absence, le maire suppléant, de même que M. Stéphane De Serre, directeur général et M<sup>me</sup> Marie-Chantale Gagnon, conseillère en ressources humaines, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Delson, le protocole d'entente de stage à intervenir entre la Ville de Delson, l'École des sciences et de la gestion de l'UQAM et M. David Tran.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-01-009 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-16

### **RAPPORT D'EMBAUCHE AU CONSEIL - EMPLOYÉ SURNUMÉRAIRE POUR REMPLACEMENT AU SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher du personnel surnuméraire col bleu pour le remplacement occasionnel au Service des loisirs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal ratifie l'embauche de M. Samuel Boutin à titre de surnuméraire col bleu dans le but d'effectuer des remplacements lors d'absences des employés réguliers ou surnuméraires du Service des loisirs, et ce, aux conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur pour les employés cols bleus, soit au taux horaire correspondant au premier échelon de l'échelle salariale, selon un horaire variable, établi suivant les besoins du Service des loisirs, pour la période débutant le ou vers le 18 décembre 2015.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-01-010 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

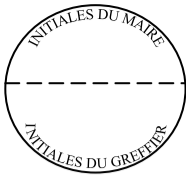
18-16

### **ENGAGEMENT AUPRÈS DU MDDELCC À PRÉSENTER UN PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS POUR PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT que le MDDELCC exige que les municipalités contrôlent les débordements des eaux sanitaires afin d'améliorer la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT que depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, aucun projet d'extension de réseau d'égout susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements d'égouts unitaires, domestiques ou pseudo-domestiques n'est autorisé sans que le requérant ait établi des mesures compensatoires, selon les modalités prévues;

CONSIDÉRANT qu'afin de pouvoir continuer de développer son territoire, la Ville de Delson doit s'entendre avec le MDDELCC sur des mesures compensatoires visant l'ensemble de ses ouvrages de surverse.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE la Ville de Delson confirme son engagement auprès du MDDELCC à l'élaboration d'un plan de mesures compensatoires visant l'ensemble des ouvrages de surverse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-16

### **DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE DU PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DES VÉHICULES**

CONSIDÉRANT que le Code de la sécurité routière oblige que certains types de véhicules soient soumis à une vérification mécanique périodique afin d'assurer qu'ils demeurent sécuritaires en tout temps pour l'ensemble des usagers de la route;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du programme d'entretien préventif, la Ville doit nommer une personne responsable pour signer, pour et au nom de la Ville de Delson, tous les documents relatifs au programme;

CONSIDÉRANT que la Société de l'assurance automobile du Québec a présenté une demande à la Ville afin de mettre à jour le nom du responsable du programme d'entretien préventif.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal nomme le directeur du Service technique et travaux publics et, en son absence, son substitut, à signer pour et au nom de la Ville de Delson tous les documents relatifs au programme d'entretien préventif requis par la SAAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-16

### **PAIEMENT DU DÉCOMPTE N° 1 À SAHO CONSTRUCTION INC. - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS DANS UNE PLACETTE ET AUTOUR DE PANNEAUX SIGNALÉTIQUES ET ABRIBUS**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 11 août 2015, un contrat a été attribué à Saho Construction inc. pour des travaux d'aménagements paysagers dans une placette et autour de panneaux signalétiques et abribus, résolution n° 299-15;

CONSIDÉRANT que Saho Construction inc. a présenté son décompte n° 1 pour les travaux réalisés en date du 15 novembre 2015 pour une somme de 93 833,90 \$, taxes incluses, qui tient compte d'une retenue de garantie de 5 % du montant des travaux;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été inspectés et acceptés de façon provisoire par le Service technique et travaux publics.

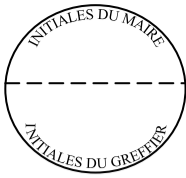
EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement à Saho Construction inc. du décompte n° 1 pour des travaux d'aménagements paysagers d'une somme de 93 833,90 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le Surplus C.I.T. Roussillon, postes budgétaires n<sup>os</sup> 22-355-02-729 et 22-320-01-729.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-01-011 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

21-16

### **ATTRIBUTION DE CONTRAT À NÉOLECT INC. POUR L'AMÉLIORATION DE L'ÉCLAIRAGE DES TERRAINS DE PÉTANQUE AU PARC ARTHUR-TRUDEAU**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public dans le SEAO pour des travaux d'amélioration de l'éclairage des terrains de pétanque au parc Arthur-Trudeau et que le résultat de l'ouverture de soumission se détaille comme suit:

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant (taxes en sus)</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Néolect inc.	45 779,00 \$	52 634,40 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Néolect inc. pour des travaux d'amélioration de l'éclairage des terrains de pétanque au parc Arthur-Trudeau pour une somme de 52 634,40 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le fonds de parc, poste budgétaire n° 22-701-52-722.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-01-012 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-16

### **PAIEMENT POUR LES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET CONSTRUCTION DE BORDURES ET TROTTOIRS EN BÉTON, ANNÉE 2015**

CONSIDÉRANT que Les Entreprises Pearson Pelletier ont exécuté des travaux de réfection de trottoirs et de bordures en béton en différents endroits sur le territoire de la ville.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement à Les Entreprises Pearson Pelletier des factures n° 5301 et 5357 d'une somme totale de 28 345,96 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de démolition et de construction de trottoirs et de bordures en différents endroits sur le territoire de la ville.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-01-013 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

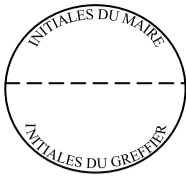
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-16

### **PAIEMENT POUR LA RÉPARATION DE L'ENTRÉE CHARRETIÈRE AU 132, RUE BISSON À LA SUITE D'UN BRIS D'AQUEDUC**

CONSIDÉRANT que des travaux de réparation d'un bris d'aqueduc ont eu lieu durant la période estivale 2015 au 132, rue Bisson et que ces travaux ont nécessité la démolition et la construction de trottoir et bordure en béton de l'entrée charretière;

CONSIDÉRANT que la réparation du trottoir et de la bordure a été réalisée par Les Entreprises Pearson Pelletier.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement à Les Entreprises Pearson Pelletier d'une somme de 15 684,00 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de démolition et de construction de bordure et trottoir au 132, rue Bisson.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-01-014 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-16

### **PAIEMENT À AGRITEX ST-JACQUES POUR LA RÉPARATION DU TRACTEUR JOHN DEERE 3720, ANNÉE 2013**

CONSIDÉRANT que des réparations ont dû être effectuées sur le tracteur John Deere 3720 par le fournisseur Agritex St-Jacques.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement à Agritex St-Jacques de la facture n° 164698 d'une somme de 9 296,25 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-01-015 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-16

### **RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DE DÉCEMBRE 2015**

CONSIDÉRANT que, dans le cadre des opérations quotidiennes de la Ville de Delson, le Service de la trésorerie doit émettre des chèques et déboursés directs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques portant les numéros 13435 à 13671 inclusivement d'une somme de 1 146 678,90 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 33 540,31 \$, pour le mois de décembre 2015, pour un total de 1 180 219,21 \$, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 5 janvier 2016.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-01-016 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-16

### **LISTE N° 1 DES COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2015**

CONSIDÉRANT que le trésorier a présenté un document daté du 14 janvier 2016 détaillant la liste n° 1 des factures pour le mois de décembre 2015.

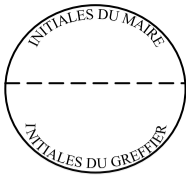
EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve telle que présentée la liste n° 1 des comptes à payer pour le mois de décembre 2015 totalisant une somme de 200 000,55 \$.

QUE le trésorier de la Ville est autorisé à effectuer le paiement de ces comptes.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-01-017 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**27-16**

### **LISTE N° 1 DES COMPTES À PAYER DE JANVIER 2016**

CONSIDÉRANT que le trésorier a présenté un document daté du 14 janvier 2016 détaillant la liste n° 1 des factures pour le mois de janvier 2016.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve telle que présentée la liste n° 1 des comptes à payer pour le mois de janvier 2016 totalisant une somme de 16 232,52 \$.

QUE le trésorier de la Ville est autorisé à effectuer le paiement de ces comptes.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-01-019 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**28-16**

### **DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE POUR LE 95-97, RUE INDUSTRIELLE DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À LA ZONE I-405**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage formulée dans le cadre d'un PIIA de la zone I-405 pour la propriété sise au 95-97, rue Industrielle;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'installation d'une nouvelle enseigne attachée sur la façade avant du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 134-15, est défavorable à cette demande de projet d'affichage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal refuse la demande de projet d'affichage selon les plans numéros 134-15-01 et 134-15-02, pour le 95-97, rue Industrielle puisque le projet présenté ne respecte pas le critère édicté dans le Règlement n° 904 pour cette zone à l'effet que les enseignes à plat sur bandeau, sur plaque, en lettres découpées sur socle ou muret paysager sont favorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**29-16**

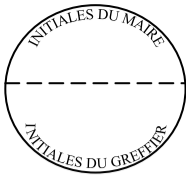
### **APPROBATION DE MODIFICATIONS À UN PROJET DE RÉNOVATION ET D'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL POUR LE 51, RUE BEAUVAIS DANS LE CADRE D'UN PIIA DE LA ZONE I-405**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation de modifications à un projet de rénovation et d'agrandissement d'un bâtiment industriel formulé dans le cadre d'un PIIA de la zone I-405 pour la propriété sise au 51, rue Beauvais;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a approuvé un projet d'agrandissement du bâtiment principal lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2015, résolution n° 374-15;

CONSIDÉRANT que le propriétaire souhaite apporter des modifications à la première demande qu'il avait faite et que les modifications se résument à certains éléments architecturaux dont :

1. Sur la façade avant, augmentation de la hauteur de l'agrandissement et diminution de la hauteur du solin de métal au-dessus du mur de maçonnerie afin de faciliter les manœuvres des camions de livraison.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2. Sur la façade avant, diminuer la largeur de la partie en acier prépeint (extrémité gauche du bâtiment), augmenter la largeur de la partie en maçonnerie et augmenter la largeur de la partie en acier prépeint de l'aire de chargement/déchargement afin de faciliter les manœuvres des camions de livraison.
3. Sur la façade avant, augmenter la hauteur de la porte de garage afin de faciliter les manœuvres des camions de livraison.
4. Sur la façade avant (partie existante), rehausser trois fenêtres.
5. Sur la façade avant, augmentation de la hauteur de la porte de garage (en fait, la porte actuelle sera conservée) afin de faciliter les manœuvres des camions de livraison.
6. Sur la façade avant, diminution de la superficie de maçonnerie, plus particulièrement sur le coin droit de l'agrandissement.
7. Modifier l'emplacement de l'enclos à matières résiduelles afin de faciliter les manœuvres du camion qui ramasse les matières résiduelles et éviter d'avoir les conteneurs au-dessus des fenêtres donnant sur la salle de conférence et les bureaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les éléments 2, 3, 4, 5 et 7 de la demande en spécifiant toutefois que le ragréage des revêtements d'acier, notamment celui qui remplacera celui où se situent les portes de garage, devra se faire de manière appropriée et être de couleur identique sur toute la surface des murs selon les plans numéros 135-15-01 à 135-15-07.

QUE le conseil municipal refuse les éléments 1 et 6 de la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30-16

### **APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE POUR LE 35, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD, SUITE 15, DANS LE CADRE D'UN PIIA DE LA ZONE M-216**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage formulée dans le cadre d'un PIIA de la zone M-216 pour la propriété sise au 35, boulevard Georges-Gagné Sud, suite 15;

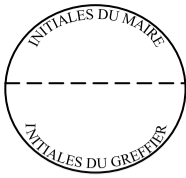
CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'ajout d'une enseigne attachée sur le mur avant et d'une enseigne détachée communautaire de la Plaza Delson;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 136-15 adoptée le 15 décembre 2015, est favorable à cette demande de projet d'affichage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de projet d'affichage pour le 35, boulevard Georges-Gagné Sud, suite 15, selon les plans numéros 136-15-01 à 136-15-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**31-16**

### **APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE POUR LE 62, RUE MELROSE DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À TOUTES LES ZONES RÉSIDENTIELLES**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de rénovation extérieure formulée dans le cadre d'un PIIA applicable à toutes les zones résidentielles pour la propriété sise au 62, rue Melrose;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 137-15 adoptée le 15 décembre 2015, est favorable à cette demande de projet de rénovation extérieure.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet de rénovation extérieure pour le 62, rue Melrose dans le cadre d'un PIIA applicable à toutes les zones résidentielles selon les plans numéros 137-15-01, 137-15-02 et 137-15-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**32-16**

### **APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE POUR LE 51, RUE SAINTE-THÉRÈSE DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À TOUTES LES ZONES RÉSIDENTIELLES**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de rénovation extérieure formulée dans le cadre d'un PIIA applicable à toutes les zones résidentielles pour la propriété sise au 51, rue Sainte-Thérèse;

CONSIDÉRANT que le projet consiste au changement d'une fenêtre en façade;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 138-15 adoptée le 15 décembre 2015, est favorable à cette demande de projet de rénovation extérieure avec certaines conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de projet de rénovation extérieure pour le 51, rue Sainte-Thérèse dans le cadre d'un PIIA applicable à toutes les zones résidentielles en spécifiant toutefois que les briques de couleur brune se trouvant sur le coin gauche de la maison à l'endroit où les pierres blanches seront installées devront être retirées et remplacées par des pierres blanches selon les plans numéros 138-15-01 et 138-15-02.

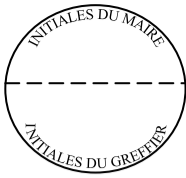
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**33-16**

### **APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE POUR LE 20, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD, SUITE 102, DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE AU SECTEUR BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ/ROUTE 132**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage formulée dans le cadre d'un PIIA applicable au secteur boulevard Georges-Gagné / route 132 pour la propriété sise au 20, boulevard Georges-Gagné Sud, suite 102;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'ajout d'une enseigne attachée sur le décroché au-dessus de la porte du sous-sol sur le côté latéral gauche du bâtiment et à l'affichage sur l'enseigne communautaire détachée;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 139-15 adoptée le 15 décembre 2015, est favorable à cette demande de projet d'affichage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande d'affichage pour le 20, boulevard Georges-Gagné Sud, suite 102, dans le cadre d'un PIIA applicable au secteur boulevard Georges-Gagné/route 132 selon les plans numéros 139-15-01 à 139-15-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**34-16**

### **ACQUISITION D'UN CLASSEUR LATÉRAL 3 TIROIRS**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire désire procéder à l'acquisition d'un classeur latéral à trois tiroirs de marque Fileworks 9300.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition d'un classeur latéral à trois tiroirs de marque Fileworks 9300 à la Papeterie St-Rémi inc. pour la somme de 429,99 \$, plus les taxes applicables.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution provienne du fonds de roulement qui sera remboursé par le fonds d'administration sur une période de cinq (5) ans.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-01-018 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a aucune question posée par l'assistance.

**35-16**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 35 .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Paul Jones, maire suppléant

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Chantal Bergeron, greffière